

DEPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE

-----

Commune  
de  
BLAIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
CONSEIL MUNICIPAL  
DU 28 JUIN 2018

L'an deux mille dix-huit, le vingt-huit Juin, à vingt heures et cinq minutes, le Conseil Municipal de la Commune de BLAIN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BUF, Maire de BLAIN.

**DATE DE CONVOCATION** 21 Juin 2018.

**NOMBRE DE CONSEILLERS : EN EXERCICE : 29 – PRESENTS : 21 – REPRESENTES : 7.**

**PRESENTS** : M. BUF Jean-Michel, Mme GUIHOT Nathalie, MM. MORMANN Cédric et POINTEAU Jean-Luc, Mme DUBOURG Yolande, M. CAILLON Philippe, Mme LE BORGNE Véronique, MM. FLIPPOT Jacky, RICARD Jean-François et CODET Stéphane, Mmes AUBRY Sylvie et CAMELIN Christine, M. COLIN Arnaud, Mmes GILLET Maryline, GUINEL Marie-Jeanne et LE BOUEDEC Christiane, MM. PAITIER Christophe et PELÉ Martin, Mme PELÉ LEGOUX Laurence, M. RICARDEAU James et Mme SCHLADT Rita.

**EXCUSES** : Mme GUIHO Marie-France (*pouvoir à Mme Nathalie GUIHOT*), M. BROUTIN Ludovic (*pouvoir à M. Jacky FLIPPOT*), Mme COOREVITS Catherine (*pouvoir à M. Jean-François RICARD*), Mme DENIEL Brigitte (*pouvoir à M. Philippe CAILLON*), Mme ORDRONNEAU Séverine (*pouvoir à M. Arnaud COLIN*), M. PLANTARD Thierry (*pouvoir à Mme Laurence PELÉ LEGOUX*) et M. TANI Florent (*pouvoir à Mme Christiane LE BOUEDEC*).

**ABSENT** : M. PONTAC Serge.

**SECRETAIRES DE SEANCE** : Mme CAMELIN Christine et M. COLIN Arnaud.

<b>OBJET</b> :	<i>Modification du tableau des effectifs.</i>
----------------	---

N° 2018 / 06 / 02

*Monsieur le Maire informe l'assemblée que conformément à l'article 34 de la loi du 26 Janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.*

*Il appartient donc au Conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.*

*Vu le Code général des collectivités territoriales,*

*Vu la loi n° 83-634 du 13 Juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,*

*Vu la loi n° 84-53 du 26 Janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale,*

*Vu le tableau des effectifs au 1<sup>er</sup> Juin 2018,*

*Vu la note de synthèse adressée à l'ensemble des conseillers municipaux à l'appui de leur convocation.*

*Vu l'avis favorable de la Commission Finances – Ressources Humaines – Intercommunalité – Économie du 18 juin 2018,*

*Considérant que suite à la mutation d'un agent du service accueil / état civil, il convient d'ajuster le grade du candidat recruté.*

*Considérant que suite à la mutation d'un agent du service moyens internes il convient d'ajuster le grade du candidat recruté,*

.../...

*Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de modifier le tableau des effectifs par :*

- la création d'un poste d'adjoint administratif à temps non complet 30/35<sup>e</sup>*
- la suppression d'un poste d'adjoint administratif principal 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet 30/35<sup>e</sup>*
- la création d'un poste de rédacteur à temps complet,*
- la suppression d'un poste de technicien principal 1<sup>ère</sup> classe à temps complet.*

Vote : Unanimité.

Extrait certifié conforme,  
Fait et affiché en Mairie de BLAIN,  
Le 29 Juin 2018,  
Le Maire,

